


Fiche de données de sécurité

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA				SOMMAIRE DU TRANSPORT AMÉRICAIN	
0	Minimal				
1	Léger	2	Santé		Non réglementé comme matière dangereuse pour le transport terrestre. (Voir la section 14 pour des renseignements supplémentaires)
2	Modéré	0	Incendie		
3	Grave	0	Réactivité		
4	Extrême				

SECTION 1 : IDENTIFICATION	
LPA :	31817
Nom du produit :	HiActivate
Nom commun :	Adjuvant agricole
Description chimique :	Agent tensioactif non ionique
Usages recommandés :	Adjuvant agricole. Consulter l'étiquette du produit pour une liste complète des usages et des sites d'utilisation recommandés.
Restrictions d'utilisation :	Consulter l'étiquette du produit pour des renseignements concernant les restrictions d'utilisation de ce produit.
Fournisseur initial : Winfield United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan S7T 0J1, CAN Tél. : 1 888 975-4769	Fabriqué pour : WINFIELD SOLUTIONS, LLC CP 64589 St. Paul, MN 55164-0589
POUR LES URGENCES CONCERNANT UN DÉVERSEMENT, UNE FUITE, UN INCENDIE, UNE EXPOSITION OU UN ACCIDENT, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 h) aux États-Unis et au Canada, ou au 1 703 527-3887 pour les appels internationaux à frais virés.	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	
APERÇU DES CAS D'URGENCE : Liquide ambre translucide avec une odeur de gras ou d'alcool. Provoque une irritation des yeux et de la peau. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.	
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :	
Yeux : Provoque une irritation légère à modérée des yeux, y compris de la rougeur, une vision floue, un larmolement et un léger inconfort.	
Peau : Le contact avec la peau provoque une irritation, une délipidation et une dermatite. L'exposition prolongée peut provoquer une irritation plus grave, comme de la rougeur et de l'enflure localisées.	
Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires et provoquer un inconfort au nez et à la gorge.	
Ingestion : L'ingestion peut entraîner une grave irritation abdominale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.	
Conditions préexistantes : L'exposition au brouillard peut aggraver les maladies respiratoires préexistantes.	
Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.	
Cancérogénicité <i>NTP</i> : Ne figure pas sur la liste. <i>CIRC</i> : Ne figure pas sur la liste. <i>OSHA</i> : Ne figure pas sur la liste.	
CLASSIFICATION OSHA HCS 2012 : Liquides inflammables, catégorie 4; Irritation oculaire, catégorie 2B; Irritation cutanée, catégorie 3; Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 5; Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 5	
MOT-INDICATEUR : AVERTISSEMENT	
MENTIONS DE DANGER :	
Liquide combustible.	
Provoque une irritation des yeux.	
Provoque une légère irritation de la peau.	
Nocif en cas d'ingestion.	
Peut être nocif en cas de contact avec la peau.	
Peut être nocif en cas d'inhalation.	
<div style="text-align: center;">  </div>	
Pourcentage de produit ayant une toxicité inconnue : 0 %	
<i>Suite à la page suivante</i>	

CONSEILS DE PRUDENCE :

- Prévention :** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Se laver les mains, le visage et les autres parties touchées soigneusement après la manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et de l'équipement de protection pour le visage. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer les fumées, le brouillard, les vapeurs ou les aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention :** **En cas de contact avec les yeux :** Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau :** Laver à grande eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison (1 877 424-7452) ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche.
- En cas d'inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, appeler un centre antipoison (1 877 424-7452) ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Stockage :** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
- Élimination :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	% (poids)	N° d'hom. CAS
Mélange exclusif d'agents tensioactifs et d'agents de couplage	100,0 %	*
*Les ingrédients qui ne sont pas expressément énumérés ne sont pas dangereux et/ou sont considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200(j). Consulter la section 8 pour les limites d'exposition.		

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :	Éloigner la victime de la zone contaminée et la transporter à l'extérieur, l'aider à respirer au besoin. En cas d'irritation, consulter un médecin. En cas d'incendie, si les produits de décomposition sont inhalés, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Ingestion :	Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison immédiatement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Yeux :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Au bout de 5 minutes, retirer les lentilles de contact, si la victime en porte, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Agents extincteurs appropriés :** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser de l'eau pulvérisée/un brouillard d'eau pour refroidir les récipients et les pompes.
- Méthodes d'extinction inappropriées :** Jet d'eau.
- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer les vapeurs; se tenir en amont. Aviser les autorités compétentes si la matière liquide pénètre dans les égouts ou l'aqueduc public.
- Produits de combustion dangereux :** La combustion incomplète peut produire des oxydes de carbone.
- Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :** Aucun connu.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuel à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement impliquant ce produit.

Précautions relatives à l'environnement : Empêcher le produit d'entrer dans les collecteurs pluviaux et les fossés qui mènent aux cours d'eau.

Méthodes pour le confinement : Endiguer la zone avec du sable ou de la terre pour contenir le liquide déversé.

Méthodes de nettoyage : Couvrir le déversement confiné avec un produit absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite ou un autre produit adéquat. Aspirer, pelleter ou balayer le produit et le placer dans un récipient pour élimination. Ne pas remettre le produit déversé dans le récipient d'origine.

Autres renseignements : Aucun autre renseignement disponible.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention : Assurer une ventilation adéquate. Nettoyer immédiatement les déversements qui se produisent lors de la manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils sont inutilisés. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

Stockage : Stocker dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et de la nourriture pour animaux, et à l'écart des substances incompatibles comme les oxydants forts. Veiller à ce que le lieu de stockage soit sécurisé et bien ventilé. Protéger l'emballage des dommages physiques, du feu et du gel. Garder le produit à une température entre 0 °C et 48 °C (32 °F et 120 °F). Le stockage à température ambiante permettra au produit de conserver son intégrité.

Température minimale de stockage : 0,5 °C (33 °F)

Autres précautions : Consulter les lois et la réglementation fédérales, provinciales et locales relatives au stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices d'exposition pour les composants : *OSHA PEL* *ACGIH TLV* *NIOSH REL*

Aucun composant n'a de lignes directrices d'exposition.

Protection respiratoire : Dans la plupart des conditions, aucun appareil respiratoire n'est nécessaire. Cependant, utiliser un appareil respiratoire à particules approuvé par le *NIOSH* au besoin.

Contrôles d'ingénierie : **Ventilation locale par aspiration :** Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air sous les limites d'exposition admissibles par l'*OSHA* ou les autres limites d'exposition spécifiées. La ventilation locale par aspiration est recommandée.

Gants de protection : Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour prévenir l'exposition cutanée.

Protection oculaire : Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes de protection et un écran facial. Les lentilles de contact ne constituent pas un dispositif de protection des yeux. Une douche oculaire ou une source d'eau devrait être facilement accessible sur le lieu de travail.

Autre équipement ou vêtement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures afin de prévenir le contact prolongé et répété avec la peau.

Pratiques d'hygiène au travail : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	Gravité spécifique (H₂O = 1) :	1,01 à 1,195
Tension de vapeur (mm Hg) :	Non établie	Densité (lb/gal) :	8,43 à 9,97 lb/gal
Densité de vapeur (air = 1) :	Non établie	Point de fusion/point de congélation :	Non établi
Solubilité dans l'eau (% poids) :	Soluble	Point/intervalle d'ébullition :	Non établi
Viscosité :	Non établie	pH (solution 5 %) :	4,0 à 7,0
Apparence et odeur :	Liquide ambre translucide avec une odeur de gras ou d'alcool	Point d'éclair :	>93 °C (>200 °F)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune connue.

Stabilité chimique : Le produit est stable aux température et pression ambiantes, sous conditions normales de stockage et de manipulation.

Risque de réactions dangereuses : Aucun connu.

Conditions à éviter : Les substances incompatibles, la chaleur et les flammes nues.

Matières incompatibles : Les oxydants forts comme le peroxyde d'hydrogène, le brome, et l'acide chromique qui peuvent présenter un risque d'incendie et d'explosion.

Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire des oxydes de carbone.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**TOXICITÉ AIGUË**

Effets oculaires : Peut provoquer une irritation des yeux, y compris de la rougeur, un larmoiement, une vision floue et un léger inconfort. Le contact prolongé provoque de la rougeur excessive, de l'enflure et des brûlures chimiques.

Effets cutanés : Peut provoquer une irritation de la peau. L'absorption cutanée augmente l'exposition. L'exposition prolongée peut provoquer une irritation plus grave, comme une rougeur et une enflure localisées.

Effets aigus par inhalation : La CL₅₀ n'est pas établie. Peut irriter les voies respiratoires et provoquer un inconfort au nez, une douleur thoracique et de la toux.

Effets aigus oraux : La DL₅₀ est >1 300 mg/kg. L'ingestion peut provoquer une grave irritation abdominale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

Toxicité pour certains organes cibles : Aucune connue.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques : L'exposition ne devrait pas causer d'effets chroniques sur la santé.

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets cancérogènes ou n'est soupçonné d'en avoir.

Mutagénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets mutagènes ou n'est soupçonné d'en avoir.

Tératogénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets tératogènes ou n'est soupçonné d'en avoir.

Toxicité pour la reproduction : Aucun composant de ce produit n'a d'effets sur le système reproducteur ou n'est soupçonné d'en avoir.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Yeux : Provoque une irritation légère à modérée des yeux, y compris de la rougeur, une vision floue, un larmoiement et un léger inconfort.

Peau : Le contact avec la peau provoque une irritation, une délipidation et une dermatite. L'exposition prolongée peut provoquer une irritation plus grave, comme de la rougeur et de l'enflure localisées.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires et provoquer un inconfort au nez et à la gorge.

Ingestion : L'ingestion peut entraîner une grave irritation abdominale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

APERÇU ENVIRONNEMENTAL : Ne pas appliquer directement dans les cours d'eau. Ne pas contaminer les cours d'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage.

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë et prolongée chez les poissons : CL₅₀ >1 mg/L
Toxicité aiguë chez les invertébrés aquatiques : CE₅₀ >1 mg/L
Toxicité chez les plantes aquatiques : CL₅₀ (algues) > 1 mg/L
Toxicité aiguë et prolongée chez les oiseaux : Non établie
Toxicité chez les abeilles mellifères : Non établie

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Absorption/mobilité dans le sol : Non établie
Persistance et dégradation : Non établie
Potentiel de bioaccumulation : Non établi
Autres effets négatifs : Aucun connu

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets : Éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales en vigueur.

Récipient : Rincer trois fois et recycler le récipient ou l'éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (terre) : Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le département du Transport des États-Unis pour le transport terrestre.

IMDG (mer) : Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par l'*IMDG* pour le transport maritime.

IATA (air) : Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par l'*IATA* pour le transport aérien.

TMD (Canada) : Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le TMD pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire du TSCA : Toutes les substances figurent à l'inventaire du TSCA ou en sont exemptées.

Renseignements du SARA Title III :

Article 302 – Extremely hazardous substances : Aucune inscrite

Section 311/312 – Hazard Categories : Immédiat (aigu)

Section 313 – Les produits chimiques suivants sont assujettis aux exigences de déclaration de la section 313 du *Title III, Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et 40 CFR 372 :

Aucun inscrit

CERCLA – Ce produit contient les produits chimiques suivants, ayant une quantité déclarable (RQ) en vertu du *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)* :

Aucun inscrit

Renseignements sur le Droit de savoir (RTK) des travailleurs et des communautés aux États-Unis (CT, IL, MA, MN, NH, NJ, PA, RI) :

Nom chimique

N° CAS

État(s)

Aucun composant inscrit

Liste intérieure des substances du Canada : Aucune inscrite

Classification SIMDUT :

Autres informations : Les ingrédients à l'état de traces (s'il y en a) sont présents en concentration <1 % (<0,1 % pour les agents cancérogènes potentiels, les agents toxiques pour la reproduction, les agents mutagènes des voies respiratoires et les agents sensibilisateurs). Aucun des ingrédients à l'état de traces ne pose un risque supplémentaire important aux concentrations pouvant être présentes dans ce produit. Toutes les informations pertinentes sur les dangers ont été fournies dans ce document, selon les exigences de la norme de la *Federal Occupational Safety and Health Administration* (29 CFR 1910.1200), équivalent pour les États américains, et de la norme du Système canadien d'identification des matériaux dangereux (CPR 4).

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité : Les renseignements figurant sur cette fiche sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont exacts à la connaissance de WinField Solutions. WinField Solutions, LLC n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus suite à l'utilisation de ce produit. Rien dans la présente fiche ne peut être interprété comme une recommandation d'une pratique ou d'un produit violant toute loi ou tout règlement. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer que tout matériau ou produit est convenable pour un but précis et de prendre toutes les mesures de précaution adéquates. Nous déclinons toute responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit ici.

Date de révision : 6 août 2018

Remplace le document du : 1^{er} mars 2016

Sections révisées : 15, 16